

Pour diffusion immédiate

NORTHERN GENESIS ACQUISITION CORP. OBTIENT L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES POUR SON PROJET DE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

KANSAS CITY (MISSOURI) et MONTRÉAL (QUÉBEC) – le 23 avril 2021 – Northern Genesis Acquisition Corp. (« NGA ») (NYSE : NGA), société d'acquisition à vocation spécialisée américaine cotée en bourse, et La Compagnie Électrique Lion (« Lion »), fabricant de véhicules urbains de poids moyens et lourds 100 % électriques de premier plan, ont annoncé aujourd'hui que les actionnaires de NGA ont approuvé la transaction de regroupement d'entreprises avec Lion annoncée plus tôt ainsi que chacune des autres propositions examinées et votées à l'assemblée. NGA devrait déposer auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») un formulaire 8-K présentant les résultats définitifs du vote.

À la lumière de la récente déclaration de la SEC concernant les questions de comptabilité et de présentation de l'information pour les bons de souscription émis par les sociétés d'acquisition à vocation spécialisée (« SAVS »), NGA prévoit déposer dès que possible une modification à son rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « formulaire 10-K modifié ») afin de tenir compte du reclassement des bons de souscription publics et de placement privé de NGA en tant que passif dérivé, comme il est décrit plus en détail dans le rapport actuel de NGA sur formulaire 8-K déposé auprès de la SEC le 20 avril 2021.

La clôture du regroupement d'entreprises devrait avoir lieu dès que raisonnablement possible après (i) le dépôt par NGA de son formulaire 10-K modifié, et (ii) le respect par Lion et NGA de toutes les conditions de clôture énoncées dans les conventions définitives liées à la transaction de regroupement d'entreprises, ou la renonciation à celles-ci, y compris l'obtention par Lion d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec, pour le dépôt de son prospectus définitif non relié à un placement canadien.

Après la clôture de la transaction de regroupement d'entreprises, les actions ordinaires de Lion se négocieront à la cote de la New York Stock Exchange (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « LEV », et les bons de souscription de Lion se négocieront à la cote de la NYSE sous le nouveau symbole « LEV WS » et à la cote de la TSX sous le nouveau symbole « LEV.WT ».

À PROPOS DE NORTHERN GENESIS ACQUISITION CORP.

Northern Genesis Acquisition Corp. (NYSE : NGA) est une société d'acquisition à vocation spécialisée créée dans le but de réaliser des fusions, opérations en bourse, acquisitions, réorganisations ou regroupements semblables avec une ou plusieurs entreprises. L'équipe de gestion de Northern Genesis apporte l'esprit entrepreneurial unique d'un propriétaire exploitant et son bilan avéré de création de valeur pour les

actionnaires dans la chaîne de valeur énergétique. Northern Genesis est déterminée à aider la prochaine grande société ouverte à s'engager sur la voie du succès, succès qui reposera très certainement sur la capacité à prendre en compte la sensibilité croissante des clients, employés et investisseurs aux principes qui sous-tendent la durabilité.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La société crée, conçoit et produit des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble tous les composants clés de ses véhicules : châssis, ensemble batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincu que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie.

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations ne portant pas sur des faits passés qui figurent dans le présent communiqué constituent des « déclarations prospectives » (et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) au sens donné au terme *forward-looking statements* dans le paragraphe 27A de la Loi de 1933, y compris les déclarations concernant la réalisation prévue de la transaction de regroupement d'entreprises, la modification par NGA de son rapport annuel sur formulaire 10-K, le visa émis par l'AMF pour le dépôt du prospectus définitif non relié à un placement canadien et l'inscription des actions ordinaires et des bons de souscription de Lion à la cote de la NYSE et de la TSX. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur diverses hypothèses, indiquées ou non dans le présent communiqué, et sur les attentes actuelles de la direction de Lion, sans qu'il s'agisse d'une prédiction du rendement réel. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de Lion, ainsi que de mieux comprendre les activités de Lion et l'environnement dans lequel Lion prévoit exercer ses activités. Le lecteur est avisé que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins et qu'ils ne sont pas destinés à servir de garantie, d'assurance, de prédiction ou de déclaration définitive d'un fait ou d'une probabilité pour un investisseur, qui ne doit pas s'y fier.

Les déclarations prospectives comportent des incertitudes et des risques inhérents, dont la plupart sont difficiles à prévoir et dont beaucoup sont hors du contrôle de Lion. Les déclarations prospectives se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et sur d'autres facteurs que Lion estime appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, il n'est pas garanti que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes ou que la vision, les activités, les objectifs, les plans et les stratégies de Lion se réaliseront. De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Lion Électrique, ou les événements ou développements futurs, diffèrent profondément de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives.

En outre, les déclarations prospectives reflètent les attentes, les opinions, les plans ou les prévisions de Lion à la date du présent communiqué. Lion prévoit que ses évaluations seront appelées à changer à mesure que la situation évoluera. Cependant, même si Lion décide d'actualiser les déclarations prospectives à un moment donné dans l'avenir, elle n'a aucune intention ni obligation de le faire, sauf si la loi applicable l'exige. Il ne faut pas considérer que les déclarations prospectives représentent les évaluations de Lion à une date postérieure à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives de Lion sont données entièrement sous réserve du texte intégral de la présente mise en garde. La version intégrale de la mise en garde relative aux déclarations prospectives ainsi qu'une description des hypothèses et des facteurs de risque qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Lion, ou sur les événements ou les développements futurs de Lion, lesquels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives, sont incluses dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-4 déposé par Lion sur EDGAR, sous son profil, à l'adresse www.sec.gov.

###

PERSONNES-RESSOURCES :

Lion

MÉDIAS

Patrick Gervais
Vice-président, Marketing et Communications
Patrick.Gervais@thelionelectric.com
514 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable
Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com
450 432-5466, poste 171

Northern Genesis Acquisition Corp.

Avi Das
Relations avec les investisseurs
investors@northerngenesis.com
816 514-0324